



## INSTRUCTIONS

### relatives à l'accompagnement des mineurs

Saison 2021-2022

Section(s) concernée(s), cocher la ou les case(s) :

- |   |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Badminton            | <input type="checkbox"/> Hip-hop                          | <input type="checkbox"/> Pilates    |
| <input type="checkbox"/> Futsal               | <input type="checkbox"/> Tir à l'arc                      | <input type="checkbox"/> Yoga       |
| <input type="checkbox"/> Natation et Aqua-gym | <input type="checkbox"/> Judo, Ju-jitsu, Ne Waza et Taïso | <input type="checkbox"/> Multisport |

Je, soussigné·e,

Représentant·e légal·e de l'enfant,

né·e le

Téléphone(s) :

Mail :

@

- autorise mon enfant à rentrer seul au domicile.
- autorise mon enfant à se rendre seul au vestiaire après le cours. Un représentant légal viendra le chercher au vestiaire.
- n'autorise pas mon enfant à se rendre seul au vestiaire après le cours et souhaite qu'il reste dans la salle où s'est déroulé l'entraînement. Un représentant légal viendra le chercher dans la salle.

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter le cours avant la fin de la séance, sauf sur présentation d'une demande écrite du représentant légal. Le dernier élève quittant le vestiaire doit le fermer à clef et remettre celle-ci à l'enseignant.

L'accès aux établissements sportifs est conditionné, à la présentation (pour les plus de 12 ans), soit : du passe sanitaire (schéma vaccinal complet) ou d'une attestation de rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ou d'un test négatif de moins de 72h (autotest compris).

Lors des déplacements dans le gymnase de mon enfant, moi-même ou de la personne autorisée à venir chercher mon enfant, je m'engage à respecter l'ensemble des gestes barrière et mesures sanitaires mises en place par la mairie de Paris et Inter-Activités.

Paris, le :

Signature :